

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE CONVENTION D'INTERVENTION DE MME MELANIE JOSQUIN LE 01 AVRIL 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

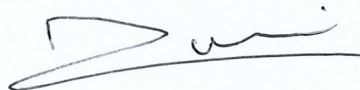
CONSIDERANT l'organisation du Forum de la Parentalité, le mercredi 1^{er} avril 2026, dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de ville par la Compagnie Art Scène, en partenariat avec le Centre Social « Les Points Communs » de la Ville de Pont-Audemer ;

CONSIDERANT la nécessité d'animer un temps d'échanges ouvert aux familles et aux professionnels du secteur de l'enfance et de la parentalité durant ce forum, collégalement avec Monsieur Olivier GOSSE de la Compagnie Art Scène et du chargé de projet lien social en charge de la direction du Centre Sociale « Les Points Communs », et la proposition faite par Madame Mélanie JOSQUIN en sa qualité de psychologue et praticienne en sophrologie ;

Le Maire décide de signer la convention d'intervention avec Madame Mélanie JOSQUIN, domiciliée 5 rue du Vieux Chêne à Manneville sur Risle (27500), pour son intervention le 1^{er} avril 2026 lors du forum Parentalité sous la forme de temps d'échanges ouvert aux familles et aux professionnels du secteur de l'enfance, pour un montant de 330€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 20 mars 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

